

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 26-415-1931 le 6 juin 1931.

n° 26-415-1931 le 6

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

6 juin 1931

Numéro JO

n° 415 du 30/06/1931

Date du numéro

30 juin 1931

TEXTE INTÉGRAL

M. de Mazérieux (René), contrôleur technique adjoint de 2e classe au cadre permanent du contrôle du chemin de fer franco-éthiopien au 1er janvier 1929, est versé, pour compter de cette même date, dans le cadre général des travaux publiés des colonies, avec le grade d'ingénieur de 3e classe, la conservant l'ancienneté qu'il possédait dans sa classe de contrôleur technique adjoint. M. de Mazérieux sera considéré comme ayant été placé, à partir de cette date du 1er juillet 1929, dans la position de service détaché au contrôle du chemin de fer franco-éthiopien, conformément aux dispositions de l'article 14, paragraphe VII an décret du 5 août 1910 et celles de l'article 11 du décret du 1er novembre 1928.